



SON SOUTERRAIN D'EXCEPTION

**DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU
05 AVRIL 2023**

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 14/04/2023
Document affiché à la Mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 14/04/2023

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Île Gloriette - BP 2411 - 44041 NANTES Cedex 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 05 Avril 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, FONSECA Jorge

Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à PELLETIER Louissette
BARRAUD Jacky à RENAUDIN Magalie

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023AVRIL-01	ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 22 03 2023	Adopté à l'unanimité
2023AVRIL-02	JURÉS D'ASSISES - TIRAGE AU SORT	Adopté à l'unanimité
2023AVRIL-03	DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDE DE POLICE »	Adopté à l'unanimité
2023AVRIL-04	TRAVAUX DE VOIRIE RD30 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT	Adopté à l'unanimité
2023AVRIL-05	EOLIENNE - ACTE ADMINISTRATIF	Adopté à l'unanimité
2023AVRIL-06	SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER



Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Petosse - petosse.fr - et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 Avril 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2023

N° : 2023-AVRIL-01

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 09

Date de la convocation : 31/03/2023

Objet de la délibération : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2023

Le 05 Avril 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, FONSECA Jorge

**Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à PELLETIER Louissette,
BARRAUD Jacky à RENAUDIN Magalie,**

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 Mars 2023 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 04 Avril 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Mars 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2023

N° : 2023-AVRIL-02

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 09

Date de la convocation : 31/03/2023

Objet de la délibération : JURÉS D'ASSISES - TIRAGE AU SORT

Le 05 Avril 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, FONSECA Jorge

**Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à PELLETIER Louissette,
BARRAUD Jacky à RENAUDIN Magalie,**

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assise, à la circulaire n°79.94 de Monsieur le Ministre de l'intérieur en date du 19 février 1979 et au Code de Procédure Pénale, le Maire fait procéder, pour le 15 juillet, à un tirage au sort public, à partir de la liste électorale.

Le nombre de noms à tirer pour la commune de Petosse s'élève à 2. Ceux-ci seront transmis à la commune de Sérigné, désignée commune responsable de la liste préparatoire des candidats jurés pour l'année 2024 au Tribunal Judiciaire.

Monsieur le Maire rappelle que pour être retenu sur la liste préparatoire établie par la commune, il faut être âgé de 23 ans au moins au 31 décembre 2023. Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la Commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

Le Conseil Municipal fait procéder publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assises de la Vendée :

THIBAUD Patrick, né le 25/01/1967 à FONTENAY-LE-COMTE (85)

Domicilié : 18 Rue de Mareuil

DEFAYE Benoît, né le 19/07/1977 à LA ROCHELLE (17)

Domicilié : 12 bis Rue des Grondinières

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2023

N° : 2023-AVRIL-03

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 09

Date de la convocation : 31/03/2023

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDE DE POLICE »

Le 05 Avril 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louisette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, FONSECA Jorge

**Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à PELLETIER Louisette,
BARRAUD Jacky à RENAUDIN Magalie,**

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de sécurisation de la voirie Rue du Soleil Levant peuvent être subventionnés avec les « Amende de police ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- DÉPOSER un dossier de demande de subvention « Amende de Police » auprès du Département,
- A EFFECTUER les démarches nécessaires correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2023

N° : 2023-AVRIL-04

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 09

Date de la convocation : 31/03/2023

Objet de la délibération : TRAVAUX DE VOIRIE RD30 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Le 05 Avril 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, FONSECA Jorge

**Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à PELLETIER Louissette,
BARRAUD Jacky à RENAUDIN Magalie,**

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de voirie des entrées de bourg, notamment des cheminements piétonniers le long de la RD30, une subvention du Conseil Départemental peut être octroyée à hauteur de 60% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **DÉPOSER** un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre des travaux cités ci-dessus,
- **A EFFECTUER** les démarches nécessaires correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2023

N° : 2023-AVRIL-05

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 09

Date de la convocation : 31/03/2023

Objet de la délibération : EOLIENNE – ACTE ADMINISTRATIF DE CESSION

Le 05 Avril 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louisette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, FONSECA Jorge

**Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à PELLETIER Louisette,
BARRAUD Jacky à RENAUDIN Magalie,**

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Dans le cadre du développement du Projet éolien sur la commune de Petosse, Monsieur le Maire explique que la société VSB énergies nouvelles, en charge du dossier, a besoin d'utiliser des délaissés de l'A83, parcelles cadastrées YA 76 et YB 43. Celles-ci appartiennent toujours à la DDTM mais ont fait l'objet d'un Document Modificatif Parcellaire Cadastral.

La procédure de transfert de domanialité entre la DDTM et la commune n'ayant pas été actée, il convient de rédiger un acte administratif de cession pour ces deux parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **SIGNER** l'Acte Administratif de cession pour les parcelles cadastrées YA 76 et YB 43,
- **A EFFECTUER** les démarches nécessaires correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2023

N° : 2023-AVRIL-06

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 09

Date de la convocation : 31/03/2023

Objet de la délibération : SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Le 05 Avril 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louïsette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, FONSECA Jorge

Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à PELLETIER Louïsette,
BARRAUD Jacky à RENAUDIN Magalie,

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian


Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2023 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- à **Punanimité** :

✓ Protection Civil :	30 €
✓ CAUE :	40 €
✓ Fondation du Patrimoine :	75 €
✓ Association du Patrimoine religieux :	80 €
✓ Banque Alimentaire :	30 €
✓ Coopérative scolaire RPI Petosse :	800 €
✓ Coopérative scolaire RPI Le Langon :	2 500 €
✓ APE RPI Petosse/Le Langon :	488 €
✓ Ecole Notre Dame L'Hermenault :	120 €
✓ ADMR Aide-ménagère :	306 €
✓ SSIAD ADMR :	241 €
✓ Secours Catholique :	30 €
✓ MFR Mouilleron St Germain :	40 €
✓ CFA BTP :	20 €
✓ IFACOM :	20 €
✓ Association Danse St Valérien :	30 €
✓ ESH Basket L'Hermenault :	30 €

✓ Outil en Main L'Hermenault : 30 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 
ID : 085-218501740-20230404-2023AVRIL06-DE

Mme Nadine COUÉ et M. Jacky BARRAUD ne prennent pas part au vote

✓ Comité des Fêtes « PEDATICO » 900 €

Mme Louissette PELLETIER ne prends pas part au vote :

✓ Veillées et Loisirs : 150 €

M. Florian BEL KADI ne prends pas part au vote

✓ Accueil Jeunes de Petosse : 150 €

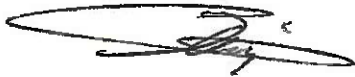
Mme Claude PELLETIER ne prend pas part au vote

✓ Resto du Cœur : 30 €

Soit un montant total de 6 140 € versé au titre de subvention aux associations et autres organismes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

